

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret](#)[Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
1999-09-58ItemMarie Moret à monsieur Chastanier, 13 septembre 1897

Marie Moret à monsieur Chastanier, 13 septembre 1897

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation2 p. (367r, 368r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamelistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 13 septembre 1897, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46842>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Imprimerie Chastanier](#)

Lieu de destination12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

Description

RésuméMarie Moret a reçu les pages spécimens présentant les caractères typographiques proposés par Chastanier pour les prochains numéros du *Devoir* et choisit la plus grande taille. Accuse réception de l'exemplaire du numéro de

septembre 1897 du journal, s'étonne que Chastanier ait affranchi l'envoi à 0,06 F au lieu de 0,05 F, constate que l'exemplaire pèse 132 grammes au lieu des 126 grammes des exemplaires des numéros précédents, et se demande si cet excès de poids ne serait pas dû à un reste d'humidité du papier. Elle indique que le poids sera vérifié sur les exemplaires du ballot et qu'elle ajustera l'affranchissement des numéros expédiés aux lecteurs. Informe Chastanier qu'elle a reçu le 8 septembre 1897 les exemplaires de son manifeste aux membres de l'Association du Familistère, rédigé en vue de l'assemblée générale du 12 septembre 1897, le remercie de sa diligence, et indique qu'il faudra modifier la raison sociale de la Société du Familistère sur la quatrième page de couverture du *Devoir* : Colin et Cie au lieu de Dequenne et Cie, François Dequenne ayant souhaité prendre sa retraite.

Mots-clés

[Actualité](#), [Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Familistère](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Colin, Louis-Victor \(1865-1935\)](#)
- [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)

Événements cités

- [Assemblée générale des associés de l'Association coopérative du capital et du travail \(12 septembre 1897, Guise\)](#)
- [Élection de l'administrateur-gérant de l'Association coopérative du capital et du travail \(12 septembre 1897, Guise\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Guise Familistère

13 septembre 1897

J'ai reçu 13 exemplaires de mon
manifeste et vous remercie
vivement de votre diligence
à Monsieur Chastanier, qui
a été me de la suite.

J'ai l'honneur de vous
accuser réception de votre
lettre du 10^e me rappelant
celle du 4, à laquelle des neu-
rations urgentes m'avaient
empêché de répondre jusqu'ici.

Examen fait des deux pages
specimen pour le caractère
futur du journal Le Derris.
Je choisis le plus gros, celui
de droite, croyant qu'il con-
viendra le mieux à nos
lecteurs.

J'ai bien reçu l'exem-
plaire du Derris de septembre

et vous remercie de l'envoi.
Surprise que vous l'avez
apprécié à ses centimes
au lieu de cinq, chiffre
habituel, j'ai vérifié le poids
et vu qu'effectivement le
numéro, tout enveloppé,
pèse 132 grammes au
lieu de 124, poids des
anciens numéros. Est-ce
qu'il y a un restant d'humidité?

Vous vérifierons le poids
des exemplaires entrés par
ballots et franchirons nos
services en conséquence.

Pour le reste, j'ai trouvé
le numéro bien établi et
vous remercie de vos bons
soins.

— Je vais maintenant
m'occuper des matières
du prochain numéro.

J'ai reçu le 4 courant les
cinq cents exemplaires de mon
manifeste et vous remercie
vivement de votre diligence
à ce sujet. L'assemblée géné-
rale en me le faisant, il
était fait à son lieu, bien.
Notre raison sociale est
modifiée. Il en résulte
qu'à la dernière page de
la couverture du Drapeau,
au passage suivant:

En vertu de la Société du Drapeau
l'ancienne maison Godin
Dequenue & Co à Guise (Aisne),
il faudra remplacer le nom
de Dequenue par celui de
Colin. (M. Dequenue a
été mis à la retraite sur
sa demande.)

Après je vous prie de
nous l'assurance
de toute ma considé-
ration

Marie Godin
célèbre de Guise
2° Il y a nomination
nouveau directeur
à la place de M. Dequenue
à la retraite sur sa
demande

avant bien, en con-
séquence, nous
avons élu pour nous
chef, Monsieur Colin,
directeur de l'usine de Guise
8 ans; homme de 31 ans